

de la Commune de SAINT-MARTIN-DE-CRAU

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	31

Séance du 15 décembre 2011

L'an deux mille onze

et le 15 décembre,

à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude VULPIAN - Maire de la Commune

PRESENTS : M. VULPIAN Claude – **MAIRE**

M. SAMBAIN Maurice - Mme LEXCELLENT Marie-Rose -
M. TEIXIER Dominique – Mme EYRAUD Marlène –
M. PETITJEAN Daniel - Mmes HENRY Mireille – GILLES
Christine – M. VULPIAN Patrice - **ADJOINTS**

Mmes LAUFRAY Olga - DELENAT Josette - MM. BARBE Paul
– BERNOT Georges - NIOX Christian - TARDIEU Jean-Luc -
Mme AMSELEM Martine - MM. BELLAHCENE Abdelhak –
TOSI Michel - JACQUOT Rémy – Mmes BOUYA Corine -
de CHAZERON FELICI Nathalie - Melle AMBROSIO Angélique
– M. POOS Julien - Mme CUCCIA Andrée – M. BONO Guy –
Mme MICHEL Françoise – MM. LE PALABE David -
CONSEILLERS MUNICIPAUX

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : Mmes FARENQ
Jeanine - IBANEZ-QUENIN Stéphanie – Melle ARROUCHE
Mounia – M. SANTILLI Jérôme -

ABSENT EXCUSE : MM. BERTON Christian - CARGNINO
André

Monsieur SAMBAIN Maurice est désigné en qualité de Secrétaire
de séance.

**N° 86/11 - Demande de financement auprès du Conseil Général des BdR dans le cadre
du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local 2012**

M. PETITJEAN informe l'assemblée que le Conseil Général propose aux Communes de moins
de 20 000 habitants un dispositif d'aide intitulé « Fonds Départemental d'Aide au
Développement Local » (FDADL).

Les travaux de défense contre les inondations font partie des domaines d'intervention pouvant
être subventionnés au titre de ce dispositif.

M. PETITJEAN précise qu'à la suite de l'important épisode pluvieux du 04 au 06 novembre 2011, pour lequel la Commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle, il convient de réaliser des travaux consistant à rétablir et améliorer les écoulements d'eaux pluviales, notamment sur la rue Louise Michel et la rue de la Garrigue.

Le montant des travaux se situe dans une enveloppe prévisionnelle de 600 000 € HT.

En conséquence, M. PETITJEAN demande à l'assemblée de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à :

- solliciter un financement auprès du Conseil Général des BdR, conformément au plan de financement prévisionnel, ci-dessous,
- faire réaliser les travaux susvisés

DEPENSES		RECETTES	
. Coût de l'opération	600 000,00	. Subvention C. Général	360 000,00
	-----	. Autofinancement	240 000,00

TOTAL HT	600 000,00		600 000,00

Où le rapporteur en son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, en adopte les conclusions et les convertit en délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au Registre les membres présents.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 15 décembre 2011.

LE MAIRE